



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 27 janvier 2020**

Présidence : M. Blaise E. ROCHAT

**1. Appel : 83 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALTIERI Luigi, BIELER Eric, DELLEY Stéphane, FAVRE Suzanne, GIRARD Sven, GLASSON Philippe, HEGETSCHWEILER Aurélie, HERITIER Fabien, ISCHI KAPLAN Vanessa, KARCHER Christian, MAUSNER-LEGER Valérie, MOREIRA Daniel, PERRET Philippe-Jean, PERRIN Christian

Absents : KARLEN Dominique, NAEPFLIN KARLEN Jacqueline, VIOGET KARADAG Corinne

**2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019**

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

- 20B Interpellation de M. Sacha SOLDINI intitulée « La 5G à Nyon, 8 mois plus tard... »
- 20C Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Quel avenir pour le musée romain ? »
- 20D Interpellation de M. Niall MACPHERSON au sujet du marché hebdomadaire de Nyon.
- 20E Interpellation de Mme Christine VUAGNIAUX au sujet des vélos.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président donne lecture des lettres de démission de M. Yves LEUZINGER, VERTS et de M. Pierre PATELLI, VERTS.
- Le Bureau a élu Mme Marina ALBERTI, SOC, M. Gaétan BORDIER, PLR, M. Alexandre DUPUIS, VERTS et M. Alexander FEDERAU, VERTS. Ces décisions ont été affichées au pilier public et n'ont fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal de trois jours. Ils seront assermentés au point 6 de l'ordre du jour.
- M. le Président rend attentifs les 1<sup>ers</sup> nommés que les préavis N° 160 et 161 arrivent à terme pour déposer le rapport le 24 décembre 2019. Il demande de faire le nécessaire pour la séance de février ou de tenir le Bureau informé en cas de problème. Attention également aux préavis 167, 172, 174 et 176 qui devront également être déposés prochainement.
- M. le Président félicite M. Sacha SOLDINI qui accède au Grand Conseil, souhaite un bon anniversaire à Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ et félicite Mme Aurélie HEGETSCHWEILER et M. David SAUGY pour la naissance de leur fille Oona née le 16 janvier 2020.

**5. Communications municipales**

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à Mme Edyta GRAF au sujet du remplissage et du prix du parking Bel-Air. Elle rappelle que les rénovations ont coûté

CHF 1'180'000.- à la ville, la Municipalité est donc très attentive à l'état de remplissage du parking. Les recettes annuelles ont augmenté de 15% entre 2018 et 2019, passant de CHF 152'000.- à CHF 174'100.-. Au mois de septembre 2019, le parking présente, du lundi au samedi, un taux d'occupation de près de 45%, ce qui est dans la moyenne pour ce type d'ouvrage de centre-ville. Conjointement à cette augmentation des recettes, le nombre de rotations est en hausse de 10%, de 40'300 à 44'300 en 2019. Concernant le prix, CHF 2.- la première heure, il s'aligne au stationnement couvert en hyper centre des autres villes vaudoises de la taille de Nyon, comme Vevey, Montreux et Morges. Cette offre est complémentaire au parking Perdttemps qui offre la première heure de stationnement et qui est situé à 50m. En outre, pour se parquer au centre de Lausanne, il faudra au minimum déboursier CHF 3.- la première heure. Le parking du Centre est à CHF 4.- la première heure, Riponne CHF 3.-, Gare CHF 4.40 et St-François CHF 3.-.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Véronique OLSEN à propos des RH de la petite enfance. Elle précise que la communalisation a concerné 16 personnes pour 10.9 EPT, trois structures ont été concernées (La Souris verte, Croquelune en 2018 et la Balle au bond en 2019). Il y a 215 personnes qui travaillent dans des structures pré-scolaires privées pour 154,45 EPT et 104 personnes pour 74.10 EPT dans les structures parascolaires communales. Le taux de rotation dans le pré-scolaire privé était de 8.3% en 2017, 9% en 2018 et 13% en 2019. Pour le parascolaire communal, les chiffres sont de 9.52%, 6.33% et 17% respectivement. Elle précise qu'il est difficile de trouver du personnel pour la petite enfance. Il y a une pénurie dans le canton vu le nombre de places en UAPE et dans les crèches ouvertes ces dernières années. De plus, nous sommes mal placés dans le canton, vu que Genève est bien plus attractif question salaire. En outre, depuis l'entrée en 2019 de la CCT, les choses ne se sont pas améliorées puisque les employés dans les UAPE non communalisées sont à 40 heures par semaine, 5 semaines de vacances, 6 dès 50 ans et 7 dès 60 ans, ce qui est un handicap. Finalement, elle précise qu'ils ont des partenariats avec le GHOL, Generali, Hublot et La Mobilière. Comme ils doivent revisiter leur planification de 2013 en lien avec l'Urbanisme et le développement des quartiers, ils vont relancer une campagne d'information auprès des entreprises pour leur présenter leur réseau et la possibilité d'y adhérer.

## **6. Assermentations**

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Marina ALBERTI, SOC, M. Gaétan BORDIER, PLR, M. Alexandre DUPUIS, VERTS, et de M. Alexander FEDERAU, VERTS et leur souhaite la bienvenue.

## **7. Elections dans diverses commissions permanentes**

Suite aux départs de MM. Pierre PATELLI et Yves LEUZINGER, le groupe des Verts a des vacances à la CAU, au Conseil intercommunal de PNR et à la commission des pétitions. M. Pierre WAHLEN propose Mme Valérie MAUSNER-LEGER pour le Conseil intercommunal de PNR. Il n'y a pas de candidat pour les autres commissions.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER est élue à l'unanimité.

## **RAPPORTS DE COMMISSIONS**

### **8. Rapport de commission – Préavis N° 170/2019 Règlement communal relatif aux conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et des logements à loyers abordables**

Rapporteur : M. Vadim ROCHAT

M. le Président souligne que l'article 79 du Règlement du Conseil prévoit la lecture de tous les articles avec votation éventuelle. Toutefois, l'assemblée peut autoriser le Président à ne lire que le numéro de l'article ou des chapitres sans en rappeler le texte. L'assemblée est d'accord de procéder de cette manière.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. M. le Président rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours entière liberté de voter sur le fond.

*Chapitre I*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme accepté.

*Chapitre II*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme accepté.

*Chapitre III*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme accepté.

*Chapitre IV*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme accepté.

*Chapitre V*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme accepté.

*Chapitre VI*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme accepté.

La discussion générale sur le préavis est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 1 abstention :

- d'approuver le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et des logements à loyers abordables.

**9. Rapport de commission – Préavis N° 175/2019**

**Plans de quartier (PQ) 2 et 3 de la Petite Prairie - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 978'365.- (HT) sur le préavis N° 52/2003 concernant la mise en place des infrastructures des Services industriels.**

Rapporteur : M. John SANTANTONIOU

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND a essayé à deux reprises, devant le Conseil, puis en commission, d'obtenir le bouclage du préavis. Donc, par pitié pour les membres de la COGES qui devront boucler ce préavis de 2003 quand il datera peut-être de 40 ans et qu'il sera difficile de trouver des pièces comptables, il s'abstiendra de voter sur ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 978'365.- (HT) à la Municipalité pour terminer l'équipement des plans de quartier étapes 2 et 3 de la Petite Prairie pour la distribution de l'eau potable, de l'électricité et du gaz naturel ;

2. de prélever le montant de CHF 361'923.- (HT) du service des eaux sur le Fonds de réserve du Service des eaux, compte N° 9280.27, doté d'un montant de CHF 15'884'955.- au moment de la rédaction du préavis, sous déduction des subventions de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) pour un montant total estimé provisoirement à CHF 18'000.- ;
3. de porter les dépenses du service du gaz de CHF 315'537.- (HT) amortissables en 30 ans en augmentation du Capital de dotation des Services industriels – service du gaz, compte N° 9144.60 ;
4. de porter les dépenses du service de l'électricité de CHF 300'905.- (HT) amortissables en 30 ans en augmentation du Capital de dotation des Services industriels – service de l'électricité, compte N°9144.30.

**10. Rapport de commission – Préavis N° 179/2019**  
**Remplacement du système de gestion informatisée des serres - Demande de crédit de réalisation de CHF 74'300.- TTC.**

Rapporteur : Mme Chloé BESSE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 74'300.- TTC pour financer le remplacement du système de gestion informatisé des serres du Services des espaces verts et forêts ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 20 ans.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 182/2019**  
**Crédits supplémentaires 2ème série au budget 2019 – Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 1'314'200.- au budget 2019, compensés à hauteur de CHF 1'230'900.- soit un montant net de CHF 83'300.-**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

M. Pierre GIRARD précise qu'il était le président de cette séance de la COFIN uniquement, séance qui a duré exactement 34 minutes, ce qui doit être un record de présidence de la COFIN.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 1 non :

1. d'octroyer au service Culture un crédit supplémentaire de CHF 58'000.-, partiellement compensé comme suit :

157.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	58'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-30'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>28'000.-</b>

2. d'octroyer au service Sports, manifestations et maintenance un crédit supplémentaire de CHF 66'000.-, entièrement compensé comme suit :

340.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	66'000.-
<i>Compensé par :</i>		
340.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-49'000.-
340.3011.00 – Traitements	CHF	-17'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

3. d'octroyer au service Administration générale et relations extérieures un crédit supplémentaire de CHF 51'000.-, entièrement compensé comme suit :

110.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	51'000.-
<i>Compensé par :</i>		
110.3011.00 – Traitements	CHF	-51'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

4. d'octroyer au service Travaux, environnement et mobilité deux crédits supplémentaires de CHF 140'000.- et 74'000.-, entièrement compensés comme suit :

400.3011.00 – Traitements	CHF	140'000.-
<i>Compensé par :</i>		
615.3011.00 – Traitements	CHF	-98'000.-
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-42'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
615.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	74'000.-
<i>Compensé par :</i>		
615.3011.00 – Traitements	CHF	-74'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

5. d'octroyer au service Ressources et relations humaines un crédit supplémentaire de CHF 98'300.-, partiellement compensé comme suit :

130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	98'300.-
<i>Compensé par :</i>		
130.3011.00 – Traitements	CHF	43'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>55'300.-</b>

6. d'octroyer au Service architecture et bâtiments quatre crédits supplémentaires de respectivement CHF 90'000.-, CHF 95'000.-, CHF 110'000.- et CHF 123'000.-, entièrement compensés comme suit :

351.3011.00 – Traitements	CHF	90'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-90'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
341.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	95'000.-
<i>Compensé par :</i>		
170.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	-70'000.-
344.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	-15'000.-
460.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	-10'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

177.3120.00 – Eau, gaz, électricité	CHF	110'000.-
<i>Compensé par :</i>		
358.3120.00 – Eau, gaz, électricité	CHF	-110'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
177.3124.00 – Chauffage	CHF	123'000.-
<i>Compensé par :</i>		
358.3124.00 – Chauffage	CHF	-123'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

7. d'octroyer quatre crédits supplémentaires au service Enfance, logement et cohésion sociale de respectivement CHF 74'000.-, CHF 70'000.-, CHF 100'000.- et CHF 70'000.-, entièrement compensés comme suit :

760.3655.02 – Subv. Garderie Fontaines	CHF	74'000.-
<i>Compensé par :</i>		
760.3655.01 – Subv. Garderie Carrousel	CHF	-74'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
768.3012.00 (UAPE Cossy) – Salaire personnel auxiliaire	CHF	70'000.-
<i>Compensé par :</i>		
768.3011.00 – (UAPE Cossy) Traitements	CHF	-70'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
769.3012.00 (UAPE Mangette) – Salaire personnel auxiliaire	CHF	100'000.-
<i>Compensé par :</i>		
769.3011.00 – (UAPE Mangette) Traitements	CHF	-100'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
770.3012.00 (APEMS Cossy) – Salaire personnel auxiliaire	CHF	70'000.-
<i>Compensé par :</i>		
7703011.00 – (APEMS Cossy) Traitements	CHF	-70'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

8. d'octroyer un crédit supplémentaire aux Services Industriels de CHF 94'900.- entièrement compensés comme suit :

<i>Compensé par :</i>		
800.3011.00 à 800.3051.001 – Traitements et charges sociales	CHF	-94'900.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
<i>1 excepté 800.3012.00 Personnel auxiliaire</i>		

**12. Dépôt de préavis et rapport de commission – Préavis N° 187/2020**

*(Avec procédure d'urgence)*

**Renforcement et réfection des réseaux de distribution d'eau et de défense incendie de Nyon, sur les secteurs du Chemin des Jaquines, Chemin de la Chenalette et Route de Bénex-Dessus situés sur la commune de Prangins - Demande de crédit de CHF 591'000.- (HT) pour la pose de nouvelles conduites en polyéthylène PN 10 Ø 225 et 160 mm sur une longueur de 400 m, le remplacement de 3 bornes hydrantes et la mise en place d'une nouvelle chambre équipée d'une vanne de régulation de pression.**

La discussion est ouverte sur le préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

Le rapporteur précise que l'amendement est nécessaire pour corriger des erreurs du point 1 du préavis, lequel parle de gaz et mentionne des lieux à tort.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. le Municipal Vincent HACKER précise qu'ils ont fait une erreur de « copier-coller » en utilisant le masque d'un ancien préavis. Il profite de l'occasion pour remercier le président et les commissaires d'avoir attiré leur attention sur cette erreur et prie de bien vouloir les excuser pour ce petit incident.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 79 oui et 2 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

M. Victor ALLAMAND rappelle que le 9 décembre 2019, les SI apprenaient qu'ils devaient passer par un préavis. La commission a reçu ledit préavis moins de 24 heures avant sa séance du 15 janvier 2020. Ils sont allés en commission avec l'idée de pas faire de vagues sur un sujet quelque peu pranginois. Mais le préavis 187 dont il est question, comportait des erreurs : des conduites d'eau et de gaz alors qu'il y avait seulement de l'eau. Étaient mentionnées sur le préavis, deux routes dont les travaux avaient probablement été effectués en 2019 (routes de l'Etraz et de la Gare). Deux chemins concernés avaient été oubliés (les Jaquines et la Chenalette) et ceci dans la décision du préavis. La durée d'amortissement ne figurait pas. Vu que ce préavis n'a pas été déposé dans des délais normaux et que le rapport n'est pas parvenu dans la même normalité, il n'a pas pu faire adopter un texte collectif de postulat par tous les collègues de la commission, comme évoqué en séance. Les 12 jours pour un dépôt pour ce Conseil ne pouvant être respectés, il prévient qu'il déposera ce postulat à la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 4 non et 5 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 591'000.- HT à la Municipalité pour les travaux de renforcement et réfection des réseaux de distribution d'eau et de défense incendie de Nyon, sur les secteurs du Chemin des Jaquines, Chemin de la Chenalette et Route de Bénex-Dessus situés sur la commune de Prangins,
2. de prélever le montant de CHF 591'000.- HT du service des eaux sur le fonds de réserve du service des eaux, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 15'884'955.- au moment de la rédaction du préavis, sous déduction des subventions de l'ECA pour un montant total estimé provisoirement à CHF 47'000.-.

**13. *Rapport de commission - Postulat de MM. Léon DE PERROT et Yves LEUZINGER intitulé « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine ».***

Rapporteur : M. Marco CARENZA

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART trouve ce postulat intéressant mais attire l'attention de la Municipalité qu'il n'y ait pas trois règlements avec trois plans des arbres. Il y a déjà un plan de protection des arbres et il ne souhaite pas de couches supplémentaires. On risque alors de ne plus savoir à quel saint se vouer.

M. Victor ALLAMAND reconnaît que la valeur du rapport découlant du postulat de MM Leuzinger et De Perrot n'a pas à être contestée. Comme les postulants l'ont écrit « la commune de Nyon

est très engagée et promeut la biodiversité ... » En fait, la séance de commission a consisté en un soliloque d'un postulant. Puis, il s'est exclamé que le postulat enfonçait des portes ouvertes, voire consistait à de la cogestion. A l'époque, il avait entendu M. Troesch expliquer la végétalisation sur les toits plats. Il manquait aux postulants des informations, puisqu'à l'époque, ils ne siégeaient pas à notre Conseil. A ses yeux, ce postulat a une grande qualité, c'est de s'appuyer sur le préavis municipal N° 47 de 2017, intitulé : Stratégie du développement durable 2016-2021. Si d'aventure cette stratégie avait été appliquée par la Municipalité, le Plan partiel d'affectation de la Suettaz serait très certainement différent. Oui, la Suettaz serait différente.

M. Léon DE PERROT estime que la commission n'a pas été un soliloque, mais cela a été une discussion très intéressante de la plupart des commissaires, sauf une personne qui n'a pas souhaité y participer. Comme on peut le constater dans le rapport, il y a eu une discussion complète et beaucoup de points ont été apportés par les autres commissaires.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui, 1 non et 2 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

#### **14. Propositions individuelles**

M. Robert JENEFSKY demande s'il est à nouveau possible d'avoir des cartes magnétiques à prépaiement pour le parking de Perdtemps, comme cela avait été annoncé, et à qui il faut s'adresser, le cas échéant.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond que de nouvelles cartes à prépaiement sont en circulation. Il faut s'adresser à PMS qui gère le parking.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES invite le Bureau à réétudier le système de vote électronique au vu des difficultés rencontrées à nouveau ce soir. C'est peut-être l'occasion de demander au fournisseur s'il n'y a pas une mise à jour à faire.

M. Olivier RIESEN revient sur les troubles dans la ville samedi dernier, causés par les supporters du FC Aarau venus assister au match contre le Stade Lausanne, match qui s'est déroulé à Colovray. Comme relaté dans la presse, il y a eu passablement de dégâts, notamment sur des biens publics. Il souhaite quelques éclaircissements sur le sujet, savoir si l'on peut chiffrer ces dommages et ce qu'il en est effectivement. D'autre part, il souhaite savoir qui va payer et ce qui va être entrepris pour les prochains matchs, notamment celui du 7 février qui verra venir le Grasshoppers Club de Zürich et les suivants.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise que la police et la police cantonale ont extrêmement bien fait leur travail. Ce match était considéré « à risques », toutes les forces de maintien de l'ordre étaient sur place. Dans le cadre d'incivilités de ce genre de manifestations, le maintien de l'ordre n'interpelle pas les personnes tout de suite, car cela peut engendrer plus de violence. Par contre, ils sont identifiés par des professionnels de la police cantonale et seront poursuivis pour les méfaits causés. A l'heure actuelle, elle ne peut pas chiffrer les dommages, mais un véhicule des TPN a été endommagé, des déprédations ont été faites contre le Pub de la Gare et un rétroviseur d'une voiture de la police cantonale a été cassé. Des conventions entre la ville de Nyon et le Stade Lausanne Ouchy ont été signées. Il est clair que la ville fera valoir cette convention, tant pour le travail de la PNR que celui de la police cantonale, et sera facturé au SLO.

M. Pierre WAHLEN revient sur le vote du préavis N° 110 en septembre 2018 concernant les logements et locaux associatifs sur la parcelle N° 307. Il souhaite avoir des nouvelles sur cette étude de faisabilité, étant entendu qu'il y a moins de migrants, vu que l'on a fermé les frontières. Il est mieux de s'en occuper quand on n'est pas dans l'urgence. D'autre part, il fait remarquer que le Conseil Fédéral a ouvert une consultation relative à la loi sur l'approvisionnement du gaz. Celle-ci court jusqu'au 14 février 2020 et va entraîner une réduction des revenus liés à la vente du gaz, diminution de 30 à 50%. Il demande si la Municipalité a prévu de prendre position

dans le cadre de cette consultation, comment sera compensée cette diminution de recettes pour les SI et ce qu'il en est du chauffage à distance et des projets de la ville dans ce sens.

Au sujet du préavis N° 110, M. le Municipal Claude ULDRY l'informe qu'un cahier des charges a été fait l'année dernière et un mandat octroyé à un architecte nyonnais. Ils sont allés voir un projet similaire à Genève, projet fait en bois, sur parcelle octroyée par la ville de Genève avec un DDP de 10 ans. Actuellement, l'architecte a pris contact avec les nombreux services de la ville pour traiter notamment des nombreuses contraintes liées au projet, telle que la nouvelle route programmée par l'Urbanisme, la station électrique ou la citerne de gaz. Ils vont finaliser cette étude de faisabilité, mais il ne peut préciser quand. Le projet avance, mais ils n'ont pas mis de pression temporelle.

M. Gustave DUTRUY intervient au sujet des corbeaux, non pas nos voisins du même sobriquet du village de Crans qui se distinguent actuellement plutôt par leurs vellétés contestataires, mais bien du corbeau freux. Ce volatile est surtout présent dans les agglomérations de septembre à avril envahissant par centaines, voire milliers, les futaies de notre ville. Ce corvidé bruyant tournoie au-dessus des hauts arbres en vociférant et, comme on a pu le voir dans un film d'Hitchcock, s'attaque sans scrupule à d'autres genres d'oiseaux plus menus, mais aussi à des mammifères incapables de se défendre, tels l'écureuil ou de petits chiens. Plusieurs articles en relation avec ce phénomène nouveau ont paru dans la presse romande en particulier 24Heures et Terre & Nature. Il y est mentionné que des techniques spectaculaires sont utilisées tels que l'effarouchement par laser ou la prédation naturelle grâce à des faucons pèlerins ou hiboux grands ducs dressés à cet effet. Il souhaite que nos autorités s'inquiètent elles aussi de ce problème en tentant de trouver des solutions appropriées. Il pense que certaines associations reconnues, tels que la station ornithologique de Sempach ou Bird Life Suisse seraient à-mêmes d'apporter quelques pistes. D'autre part, pour faire suite à son intervention lors de la dernière séance, samedi dernier, il a ressenti une certaine honte de découvrir une quantité de détritux sur et en contrebas de la Place des Marronniers, bouteilles cassées, gobelets et divers objets jetés. Il souhaite qu'une ronde de la police municipale, habituellement très prompte à amender les voitures, soit envisagée.

Concernant les corvidés, Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES signale que ce n'est pas de leur ressort, mais de celui de la Direction Générale de l'Environnement. C'est elle qui donne des autorisations d'effarouchage, via leur garde-chasse. Il y a un énorme problème, toutes les villes sont confrontées à une augmentation de la présence des corvidés. Ils souhaitent avoir une action commune, mais la loi sur la chasse, votée par le Parlement, n'a pas pu être amendée. Des actions sont possibles jusqu'au 16 février alors que les villes auraient souhaité une action jusqu'au 16 mars, pour éventuellement enlever les œufs des nids. A l'heure actuelle, le canton propose de mettre des carcasses de corvidés dans les arbres, mais elle doute que les habitants de La Muraz soient ravis.

## **DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE**

- 15. Préavis N° 184/2019**  
***Valorisation de la parcelle N°1519 – Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) à titre onéreux sur le bien-fonds N°1519 en faveur de la coopérative d'habitation Cité Derrière.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. *Rapport-Préavis N° 185/2019***  
***Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Léon de Perrot intitulé « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation ».***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. *Préavis N° 186/2019***  
***Cautionnement achats d'énergie par les Services industriels – Garantie (caution) destinée aux « contreparties » pour les achats d'énergie électrique par les Services industriels au travers d'Enerdis Approvisionnement SA (EASA).***

La discussion est ouverte.

Pour M. Sacha VUADENS, étant donné qu'il s'agit d'une demande de cautionnement de CHF 7 millions pour l'achat d'énergie via les SI, opération qui monte le plafond de cautionnement à CHF 30 millions, il propose que cela soit la COFIN qui traite ce préavis, avec l'accord de M. le Municipal Vincent HACKER.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 7 non et 6 abstentions de transmettre le préavis à la COFIN.

- 18. *Postulat de M. Robert JENEFSKY pour l'octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire yonnais.***

La discussion est ouverte.

Mme Chloé BESSE, au nom du groupe socialiste, demande que le postulat soit renvoyé en commission.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES va dans le même sens. La question est pertinente, mais le PLR estime qu'il est nécessaire de clarifier les différentes pistes qui vont au-delà d'une seule vision yonnaise, respectivement approfondir la question du financement des points abordés dans l'initiative. Il invite également le Conseil à renvoyer le postulat en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

- 19. *Réponse à l'interpellation de M. Maurice FREI concernant les associations en ville de Nyon.***

M. Maurice FREI remercie la Municipalité pour sa réponse qui été plus courte que son dépôt de texte. Il la relira tranquillement, mais il est assez content de voir qu'il a anticipé leurs démarches et pense éventuellement revenir avec un postulat.

- 20. *Interpellation de Mmes Michèle MIEVILLE et Valérie MAUSNER-LEGER intitulée « Le plastique c'est tragique ».***

La discussion est ouverte.

Pour Mme Chloé BESSE, au vu de la rédaction des Conseillères, elle demande si elles seraient d'accord de changer leur interpellation en postulat. Elle a l'impression que cela pourrait être à bon escient.

Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL est un peu empruntée, étant donné l'absence, pour raisons familiales, de Mme Valérie MAUSNER-LEGER. Elle ne peut prendre la décision toute seule.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle au Conseil qu'il a déposé une initiative en 2016, en partie dans ce sens. Il invite les interpellatrices à retirer ce document et revenir avec un postulat, car, dans les faits, on ne peut pas transformer une interpellation en postulat.

M. Jacky COLOMB pense que le format est le bon. Il pose des questions précises, la Municipalité va répondre et si les interpellatrices ne sont pas satisfaites ou veulent approfondir, elles auront tout loisir, plus tard, de déposer un postulat.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise que la Municipalité est tout à fait favorable que le texte soit transformé en postulat. Si cela reste tel quel, la réponse sera donnée lors de la prochaine séance, le délai de réponse pour un postulat est, par contre de six mois.

Prise au dépourvu et n'ayant pas eu de contact à ce sujet avec la co-interpellatrice, Mme Michèle MIEVILLE-BLONDEL laisse le document tel quel.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **20B Interpellation de M. Sacha SOLDINI intitulée « La 5G à Nyon, 8 mois plus tard... »**

M. le Municipal Maurice GAY lui répond immédiatement.

- *La Municipalité est-elle toujours informée lors de l'activation de nouvelles installations 5G sur le territoire communal ?*

Il existe deux types d'activation de la technologie 5G, soit une nouvelle antenne, soit une mise à jour logiciel des antennes existantes. Comme indiqué dans le communiqué du Conseil d'Etat du 13 décembre 2019, le gouvernement n'autorise pas la construction de nouvelles antennes 5G sur le territoire vaudois. Cependant, une mise à jour logiciel des antennes 4G existantes permet une diffusion partielle de la technologie 5G. Cette modification peut être autorisée par le Canton s'il n'y a pas d'augmentation de leur puissance. Ces changements de technologie ne sont pas rapportés à la Municipalité, ni à un de ses services.

- *Qui octroie les autorisations pour les nouvelles installations ?*

La Municipalité délivre les autorisations sur préavis des services communaux et cantonaux.

- *D'autres installations 5G sont-elles prévues à Nyon ces prochains mois ? Le cas échéant, combien et où ?*

Deux nouvelles installations de télécommunications mobiles ont été mises à l'enquête publique en 2019. Celles-ci, actuellement bloquées au Canton, sont projetées sur l'immeuble à l'Impasse du Reposoir et sur l'immeuble à la Route de Divonne 44.

- *Comment se positionne la Municipalité, maintenant que ces installations sont fonctionnelles, par rapport aux doutes qui subsistent sur les éventuels effets néfastes pour la santé des antennes 5G en milieu urbain ?*

Aucun effet néfaste n'est à ce jour confirmé, selon le rapport du groupe de travail « Téléphonie mobile et rayonnement » mandaté par le DETEC.

- *Dans sa réponse à l'interpellation Rytz et consorts de mai 2019, la Municipalité écrivait qu'en fonction des résultats des études, il est possible qu'elle puisse envisager des « zones blanches » sur son territoire, qu'en est-il 8 mois après ? Suite au plan lumière, existera-t-il un plan 5G ?*

Il s'agit de deux questions distinctes. Le plan lumière ne règlera pas la question des zones blanches. Concernant ces zones, aucune option n'est prise à ce stade.

M. Sacha SOLDINI prendra connaissance des réponses dans le présent procès-verbal et verra comment il se positionne.

M. Pierre WAHLEN s'inquiète et se réjouit. Il s'inquiète parce que la distance qui s'établit entre le Conseiller SOLDINI, éminent représentant de l'UDC, et son parti national, est un peu inquiétante. Il cite le programme UDC 2019-2023 : « Les politiques doivent tout particulièrement s'engager pour la couverture rapide et complète du pays par des réseaux mobiles 5G qui sont la condition à l'exploitation de nouvelles possibilités techniques et mobiles (...) et s'opposer à une surréglementation imposée par l'Etat ». Cela suit une distance également prise par rapport au parti national à propos de l'environnement, le réchauffement climatique (tout le monde sait que l'UDC imagine que c'est une invention de la gauche, relayée par une presse complaisante). Dans le même programme de l'UDC, ils s'opposent énergiquement aux actions unilatérales de la Suisse en termes d'objectifs environnementaux et climatiques, comme la réduction de moitié des émissions de CO2 jusqu'en 2030. Il a envie de lui demander de rejoindre les Verts. Cela fait des décennies qu'ils s'occupent de ces questions, il serait entouré de personnes qui ont fait de ces combats, tels que l'environnement, la protection des personnes, la lutte contre les pesticides, contre les ondes. Il serait certainement mieux qu'à l'UDC.

M. Sacha SOLDINI lui répond qu'il devrait plutôt se réjouir qu'ils commencent à penser comme eux et devrait être content. Il signale que l'interpellation de M. Rytz avait été signée par sa collègue Mme Enggist, ce qui n'avait pas posé de problème à ce moment. Il ne voit pas pourquoi M. Wahlen ne trouve pas normal qu'il puisse différer du parti fédéral. Il parle, dans ce cas, de questions sans réponse pour la 5G. Il ne parle que de la ville de Nyon et de ses installations et il lui rappelle l'antenne posée sur un de ses immeubles, qui normalement aurait dû être un arbre. Il va étudier la réponse de la Municipalité et souhaite que tout le monde se préoccupe du climat dans le futur, c'est ce que les Verts attendent.

**20C. Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Quel avenir pour le musée romain ? ».**

M. Pierre WAHLEN s'excuse de n'avoir pu déposer cette interpellation plus tôt, mais le Plan d'affectation Vieille Ville n'est consultable que depuis le 18 janvier 2020.

La Municipalité répondra ultérieurement.

**20D. Interpellation de M. Niall MACPHERSON au sujet du marché hebdomadaire de Nyon.**

Convaincu de l'importance de ce marché, le désir de M. Niall MACPHERSON est de garder le dossier sur le haut de la pile. Il ne se substitue pas à la commission qui a fait un bon travail, mais avec cette interpellation, il encourage les membres du Conseil, tous partis confondus, à rester vigilants sur cette thématique.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT le remercie pour son interpellation qui lui donne l'opportunité d'expliquer un peu la situation. Il rappelle que la SIC est en crise, ou burn-out, et certaines priorités l'ont emporté sur d'autres. Pour avancer avec un marché, il faut un certain nombre d'interlocuteurs et, suite au traumatisme du 29 septembre, ils n'ont plus vraiment d'interlocuteur pour des projets d'avenir. Il a d'abord fallu sauver le marché de Noël, puis de réfléchir à d'autres points. Ils n'ont effectivement pas avancé sur le sujet, ils ne l'ont pas considéré comme une première priorité. La commission n'a pas été informée, vu qu'ils n'ont rien fait, mais ils ont utilisé leur énergie pour d'autres choses. Il n'y a plus de délégué économique depuis le 1<sup>er</sup> juillet, et le prochain, qui a par ailleurs un excellent pedigree, commencera le 1<sup>er</sup> avril. Cela fait certes des économies de salaire sur quelques mois, mais pendant ce temps, ils n'ont pas avancé beaucoup. Le cahier des charges n'a pas été présenté à la COGES, il n'y a pas vraiment de raison et il n'y a pas de changement majeur dans le cahier des charges, juste un profil différent, avec une approche plus orientée proactivité, mais aussi pour régler un certain nombre de problèmes urgents, telle que l'absence d'interlocuteur représentatif des commerçants. Ils ont aussi une approche plus en profondeur par rapport à des concepts qu'ils imaginent mettre en

place par rapport à l'espace public ou l'urbanisme, éléments qui peuvent avoir une incidence forte sur la fréquentation du centre-ville. Dès que Lionel Thorens sera présent, ils vont reprendre le sujet. Il a raison, le marché mérite d'être vitaminé et plus attractif, mais ils n'ont pas pu le mettre dans les premières priorités. Concernant la piétonnisation, sauf surprise, cela sera pour le prochain Conseil.

M. Niall MACPHERSON le remercie et attend, même s'il est un peu déçu.

M. Sacha VUADENS trouve l'interpellation un peu prématurée. Il rappelle que le but des vœux de la commission, à savoir que les demandes du postulat Hegetschweiler ne soient pas oubliées et qu'on connaisse l'avancement. A l'époque les vœux étaient partagés unanimement et étaient dans certaines conditions nyonnaises. On ne savait pas ce qui allait se passer avec la SIC, ni avec le délégué à l'économie. L'interpellation n'a pas été présentée au reste de la commission, ce qui aurait peut-être permis de mettre un délai à ces questions ou de modifier légèrement ces vœux et d'avoir une vraie question à poser et un vrai suivi de ce que l'on veut au bout du compte, à savoir, un marché remplumé. On ne va pas se sentir liés par l'interpellation et continuer à poser des questions sur le marché au printemps et ne pas se satisfaire de ces réponses.

M. Niall MACPHERSON le remercie pour cette intervention qui va dans le même sens et attend la suite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **20E. *Interpellation de Mme Christine VUAGNIAUX au sujet de la mobilité.***

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond que la Municipalité remercie le groupe interpartis du climat pour ses questions et propositions. Concernant l'information à la population du développement et promotion du réseau cyclable, joindre un plan du réseau à la lettre d'information une fois par année est une excellente idée, ainsi que la proposition d'information aux écoliers. Ils vont faire en sorte de réaliser ces propositions. Toutefois, le rappel des règles de la circulation, nul n'étant censé ignorer la loi, leur paraît compliqué par ce biais-là. Néanmoins, elle rappelle que la PNR fait un gros travail de prévention et sensibilisation dans toutes les écoles et dans l'espace public. Elle encourage les usagers à relire la LCR. Au sujet du réseau cyclable régional et communal, ainsi que l'augmentation de l'offre de stationnement deux roues, la Municipalité propose d'organiser dans les prochains mois, une présentation au Conseil communal sur le calendrier de mise en œuvre du réseau cyclable et de mesures d'agglomération, ainsi que le développement du stationnement deux-roues.

#### **21. *Divers en rapport avec la séance.***

M. David SAUGY revient sur le point 12 de l'ordre du jour concernant le préavis et rapport N° 187/2020 et la procédure d'urgence. Il rappelle l'article 48 du Règlement qui stipule que la commission ne peut rapporter lors de la séance où elle a été constituée, sauf en cas d'urgence, reconnue par une décision du Conseil à la majorité des trois quarts des membres présents. Il rappelle que la clause d'urgence n'a pas été votée, donc pas acceptée, et se demande si les décisions sont valables.

M. Pierre WAHLEN remercie la Municipalité pour sa réponse au sujet du préavis N° 110. Il rappelle que dans le préavis, il y a un planning d'intentions, mais l'étude de faisabilité devait durer sept mois. Aujourd'hui, cela fait quatorze mois que l'étude a été votée et cela n'avance pas. En 2018, il n'était pas encore question de geler des projets à sa connaissance et c'est bien de s'occuper aujourd'hui de ces questions, ce qui permettra d'être le moment venu, prêts à accueillir des migrants. Il invite la Municipalité à faire preuve d'un peu plus de diligence sur le sujet.

M. Claude FARINE revient sur le préavis N° 184/2019 et souhaite que la Municipalité mette à disposition du Conseil communal le rapport des experts qui ont choisi parmi les quatre projets, le projet lauréat.

M. Jacky COLOMB, au vu des difficultés du vote électronique, souligne que nombre de Conseillers utilisent ordinateurs et tablettes avec wifi et que si le système de vote l'utilise également, il suggère d'avoir un wifi séparé.

M. le Municipal Maurice GAY signale que pour l'informatique, comme pour les arbres, il y a beaucoup de spécialistes. Dans ce cas, ce n'est pas le wifi qui est utilisé, mais des ondes radio. Le wifi n'est pas incriminé, le cas sera transmis à l'informatique.

M. Olivier MONGE souhaite avoir les plans A3 ou format pdf pour le préavis N° 184/2019.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis N° 170/2019 concernant le règlement de l'aide à la pierre et des logements abordables. Les règles sont claires et le règlement a été accepté à la quasi-unanimité. Ceci lui permet de faire le lien avec le prochain référendum concernant la Suettaz, qui a un débat assez vif. On a pu observer une certaine tension, voire certaines tensions, avec des accusations sur différents médias et réseaux sociaux qui frisent la diffamation. Il rappelle que ce n'est pas l'élection des plus grands menteurs, car de part et d'autre, les gens s'accusent de menteurs, mais il s'agit d'un choix de deux visions différentes pour ce quartier. Il s'agit d'un projet urbanistique, deux positions, parfaitement respectables. Il invite les membres du comité référendaire ou de la défense du projet, qui sont pour la plupart membres du Conseil communal, de calmer le jeu. Le but est de pouvoir créer le débat dans le respect à la fois de nos institutions pour qu'il y ait un débat constructif et éviter certaines affirmations qui sont manifestement incorrectes. Il en cite deux : LSR est systématiquement présenté comme des promoteurs qui veulent faire de l'argent. Il précise que le Logement Social Romand est une institution reconnue d'utilité publique, sans but lucratif, détenue par des coopératives et des institutions publiques, dont la mission est de mettre à disposition des logements à des prix abordables. L'autre accusation, plus grave, est de dire que des locataires actuels sont menacés. C'est complètement faux, voire diffamatoire. Il y a encore eu une séance d'information il y a une dizaine de jours, organisée par LSR et la régie, pour donner réponse à toutes les questions. Il n'y a aucune récrimination et il rappelle que le projet n'a fait l'objet d'aucune opposition des locataires actuels. Par rapports aux autres projets, il signale que s'il n'y a pas de solutions pour les locataires, il y a une avalanche de procédures. Il invite tout le monde à faire en sorte que le débat sur la Suettaz soit digne et respectueux.

M. Jacky COLOMB souligne que M. le Syndic parle de mensonges des deux côtés et les exemples cités viennent exclusivement du côté des référendaires. Il le félicite pour son impartialité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h00.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Blaise E. Rochat

La Secrétaire :



Nathalie WUILLE